

Règlement du Prix littéraire Rosine Perrier

Article 1 : création

Rosine Perrier était une poétesse et femme de lettres née à Villargondran. En 1995, les communes de Villargondran et Hermillon ont créé un prix attribué à un roman en hommage à Rosine Perrier, suite à une proposition de la bibliothèque d'Hermillon. Depuis 2001, le conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) soutient cette initiative.

Article 2 : intitulé

La marque "Prix littéraire Rosine Perrier" est propriété des donateurs indiqués dans l'article 3.

Article 3 : dotation

Le montant du prix est évalué et fourni par les partenaires suivants :

- Commune d'Hermillon
- Commune de Villargondran
- Conseil Savoie Mont Blanc

Article 4 : organisation du prix

La remise du prix est déléguée annuellement à l'un des partenaires ou organisateurs du Salon. Cette distinction est remise chaque année au Salon du Livre d'Hermillon, organisé par l'Association Le Colporteur.

Pour le conseil Savoie Mont Blanc, Savoie-biblio est chargée de contribuer à l'organisation et à la diffusion de la sélection des romans en vue de la nomination du prix littéraire. La définition et l'ampleur de cette contribution, ainsi que le territoire de diffusion en bibliothèque publique des romans sélectionnés sont détaillés dans une convention annuelle signée entre et l'Association Le Colporteur.

Article 5 : public concerné

Jeunes à partir de 15 ans et adultes.

Usagers des bibliothèques.

Aire géographique d'implantation des bibliothèques : Savoie et Haute-Savoie.

Article 6 : roman récompensé

Le prix littéraire Rosine Perrier récompense l'un des romans de la sélection lue par le jury et les bibliothèques participant à la sélection.

Article 7 : jury de nomination

Le jury de nomination du prix est constitué de membres de la commission "auteurs" de l'Association Le Colporteur, de professionnels du livre, de bibliothécaires du réseau Savoie-biblio et des membres du Comité de pilotage du Salon du Livre d'Hermillon.

Le Comité de pilotage du Salon du Livre est composé de la façon suivante :

Le maire d'Hermillon ou son représentant, le Président de l'Association Le Colporteur, le professionnel salarié coordinateur du Salon, un auteur résidant dans la région, le libraire responsable de la vente des livres au Salon du Livre, Le responsable du Service Action culturelle de Savoie-biblio, le responsable du Centre de Savoie-biblio en Maurienne ou un représentant de Savoie-biblio.

Les nouveaux membres du jury ou les remplaçants sont nommés en accord avec le jury en place.

Article 8 : modalités de nomination du prix

Le jury défini dans l'article 7 arbitre les résultats des suffrages exprimés par les lecteurs dans les bibliothèques entre mars et septembre chaque année, et remet le prix à un des auteurs de la sélection présents au Salon du Livre.

Les bibliothèques participantes sont sélectionnées par Savoie-biblio.

Article 9 : critères retenus pour la sélection de romans en lice pour le prix

- Le prix couronne une œuvre de fiction (romans, récits, nouvelles) écrite en langue française, l'enracinement nourrissant l'écriture.
- La sélection comporte quatorze romans au maximum, parus entre le 1^{er} janvier année N-1 et le 15 janvier année N.
- Sont exclus les ouvrages publiés à compte d'auteur et ceux qui ne sont pas distribués dans au moins cinquante librairies en France métropolitaine.
- Les choix opérés pour la sélection se démarquent de tout régionalisme littéraire. Il s'agit de donner à lire de la littérature.
- Les choix sont raisonnés à partir d'une production variée d'éditeurs représentatifs.
On entend ici par éditeurs représentatifs : aussi bien des petites entreprises commençantes et/ou novatrices que des maisons d'édition établies (dans des groupes d'édition et filiales).
Le choix est dit raisonné tant qu'il considère, non seulement, les dominantes du marché, mais aussi les tendances intellectuelles repérées dans l'offre.

Article 10 : établissement et diffusion de la sélection

Savoie-biblio, le libraire, et le chargé de mission de l'Association Le Colporteur proposent une liste de titres en vue de choisir les titres en concertation avec le comité de sélection.

Savoie-biblio et les bibliothèques participantes achètent et diffusent les ouvrages sélectionnés. Savoie-biblio organise la diffusion et la promotion de la sélection auprès des bibliothèques bénéficiant de ses services et accompagne la création de comités de lecture.

Les lauréats du Prix littéraire Rosine Perrier :

- | | |
|------|--|
| 2016 | Déborah Lévy-Bertherat pour <i>Les fiancés</i> (Rivages) |
| 2015 | Gilles Paris pour <i>L'été des lucioles</i> (Héloïse d'Ormesson) |
| 2014 | Paola Pigani pour <i>N'entre pas dans mon âme avec tes chaussures</i> (Liana Levi) |
| 2013 | François Garde pour <i>Ce qu'il advint du sauvage blanc</i> (Gallimard) |
| 2012 | Malika Mokedden pour <i>La Désirante</i> (Grasset) |
| 2011 | Jean-Marie Blas de Roblès pour <i>La Montagne de Minuit</i> (Zulma) |
| 2010 | Marie-Hélène Lafon pour <i>L'annonce</i> (Buchet Chastel) |
| 2009 | Claudie Gally pour <i>Les Déferlantes</i> (Le Rouergue, coll. La Brune) |
| 2008 | Virginie Langlois pour <i>Les Sabliers du Temps</i> (Actes Sud) |
| 2007 | François Gantheret pour <i>Comme le murmure d'un ruisseau</i> (Gallimard) |
| 2006 | Gisèle Pineau pour <i>Fleur de Barbarie</i> (Mercure de France) |
| 2005 | Jacques-Rémy Girerd pour <i>Cœur de trèfle</i> (Gallimard, coll. Haute-Enfance) |
| 2004 | Natacha Appanah-Moriquand pour <i>Les rochers de poudre d'or</i> (Gallimard, coll. Continents noirs) |
| 2003 | Pierre Péju pour <i>La petite Chartreuse</i> (Gallimard, coll. Blanche) |
| 2002 | Daniel Crozes pour <i>Le bal des gueules noires</i> (Editions du Rouergue) |
| 2001 | Antonin Malroux pour <i>Le moulin des rêves</i> (Succès du Livre) |